

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 30 septembre 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Giovanni Guglielmi	<p>Monsieur Giovanni Guglielmi; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013</p> <p>M. Guglielmi soumet trois questions auprès du conseil :</p> <p>1) Question référée; voir « Dossiers ouverts ».</p> <p>2) M. Guglielmi désire connaître les coûts associés à la création de ruelles vertes dans le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.</p> <p>3) M. Guglielmi discute du lien cyclable qui a été mis en place sur la rue Marquette, entre les rues Beaubien Est et Saint-Zotique Est. La configuration de ce tronçon devrait être revue selon lui afin d'améliorer la fluidité de la circulation.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN EXPLIQUANT QUE LES PROJETS DE RUELLES VERTES SONT DÉVELOPPÉS AVEC LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTALL DE ROSEMONT (SODER). IL EN COÛTERAIT 10 000 \$ EN MOYENNE PAR PROJET.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, FAIT VALOIR QUE L'AMÉNAGEMENT ACTUEL DU LIEN CYCLABLE VISE PRÉCISÉMENT À RÉDUIRE LA VITESSE DES VÉHICULES.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Nicolas Noiseux	<p>Monsieur Nicolas Noiseux; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013</p> <p>M. Noiseux soumet deux questions au conseil d'arrondissement :</p> <p>1) M. Noiseux a soumis une requête à l'égard de la circulation sur la rue Charlemagne. Il désire connaître les suites accordées à ce dossier depuis son intervention auprès du conseil d'arrondissement. M. Noiseux suggère en outre que le sens de la circulation soit inversé afin de réduire significativement les flux véhiculaires.</p> <p>2) M. Noiseux fait état de la visite d'un inspecteur municipal qui lui a informé que la hauteur maximale autorisée des haies en cour avant ne devait pas excéder une hauteur de 0.9 m. Il s'explique mal la pertinence d'une telle réglementation, sachant que celle-ci serait, selon lui peu observée. M. Noiseux fournit des photos à l'appui de son propos, tout en demandant un engagement de la part des élus afin que soit revue cette norme réglementaire.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>F.W. Croteau</p> <p>C. Paquette</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LA DYNAMIQUE PARTICULIÈRE DE LA CIRCULATION SUR LA RUE CHARLEMAGNE SERA PRISE EN COMPTE DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE. M. CROTEAU SIGNALE AU PASSAGE QUE DES COMPTAGES DE DÉBITS VÉHICULAIRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉS SUR CETTE VOIE DE CIRCULATION.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND NOTE DE LA DEMANDE ET CONFIRME QU'UNE RENCONTRE EST PRÉVUE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA DIVISION DES PERMIS ET INSPECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT.</p> <p>LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CAROLE PAQUETTE, INDIQUE QUE LA NORME RÉGLEMENTAIRE DISCUTÉE EST ISSUE DU RÈGLEMENT SUR LES CLÔTURES DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013 :</p> <p>M. Marchand soumet deux questions au conseil :</p> <p>1) M. Marchand suggère que la Société de transport de Montréal (STM) procède à l'électrification de son parc d'autobus, plutôt que de recourir à la mise en place d'un réseau de tramways. Cette solution s'avérerait plus économique au final.</p> <p>2) M. Marchand discute de la ruelle verte mitoyenne aménagée entre la rue de Bordeaux et l'avenue De Lorimier, à la hauteur de la rue Beaubien Est. Il lui a été rapporté que les automobilistes peinent à accéder à leur stationnement arrière depuis son aménagement et il y aurait lieu de retirer les entraves à la circulation qui ont été installées.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DE LA SUGGESTION DU CITOYEN MARCHAND.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE LES RUELLES VERTES SONT CONÇUES DE MANIÈRE À MAINTENIR DES ACCÈS VÉHICULAIRES POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES VOITURES.</p>
Mme Christiane Hébert	<p>Madame Christiane Hébert; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013 :</p> <p>Mme Hébert discute de l'adoption d'un règlement visant à régir la démolition d'immeuble d'un étage, particulièrement les bâtiments résidentiels de type « shoe box ». Compte tenu des nouvelles exigences qui seraient introduites par le cadre juridique proposé, elle demande de reporter l'adoption de cette nouvelle pièce réglementaire.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, FAIT VALOIR QUE LE NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE PERMETTRA D'INTÉGRER DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION ARCHITECTURALE DES DEMANDES DE DÉMOLITION VISANT LES IMMEUBLES D'UN ÉTAGE. DE CE FAIT, L'ÉTUDE DES DOSSIERS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME CONTRIBUERA À LA PRÉSERVATION DES ÉDIFICES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PATRIMONIAL.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Julie Rocque	<p>Madame Julie Rocque; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013 :</p> <p>Mme Rocque représente un groupement s'opposant à l'implantation d'une nouvelle génération de compteurs par Hydro Québec (« compteurs intelligents »). À la suite d'une intervention auprès du conseil d'arrondissement, il avait été convenu que le maire d'arrondissement intercèderait auprès des autorités de la société d'État afin que soit tenue une consultation publique sur cette initiative dans Rosemont–La Petite-Patrie. Elle désire savoir si ces démarches ont porté fruit.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE EN DÉCLARANT QUE LA DÉMARCHE SUIT SON COURS. IL FAIT TOUTEFOIS REMARQUER QUE L'ARRONDISSEMENT N'A PAS JURIDICTION SUR CES MATIÈRES PUISQUE LES COMPTEURS INTELLIGENTS RELÈVENT DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION, QUI DEMEURE DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE.</p>
M. Claude Létourneau	<p>Monsieur Claude Létourneau; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013 :</p> <p>M. Létourneau soumet trois questions aux soins du conseil :</p> <p>.</p> <p>1) Requête référée; voir « Dossiers ouverts ».</p> <p>2) Requête référée; voir « Dossiers ouverts ».</p> <p>3) M. Létéourneau habite sur la rue Casgrain, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse. Il demande que soit envisagée la possibilité d'y aménager des dos d'âne.</p>	F. Limoges	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, EXPRIME L'OUVERTURE DU CONSEIL À L'ÉGARD DE LA MISE EN PLACE DE DOS D'ÂNE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Jennifer Srey	<p>Madame Jennifer Srey; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013 :</p> <p>Mme Srey témoigne de l'accident qui a coûté la vie à sa soeur, celle-ci ayant été happée par un autobus à l'intersection de la rue de Saint-Vallier et du boulevard Rosemont, aux abords du métro Rosemont. Pour éviter que pareille tragédie ne se reproduise, elle suggère l'installation d'un feu piéton pour protéger le passage de la rue de Saint-Vallier.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, COMPATIT AVEC MME SREY. DES MESURES APPROPRIÉES SERONT PRISES LE CAS ÉCHÉANT, À LA SUITE DU DÉPÔT DU RAPPORT D'ACCIDENT PAR LES SERVICES POLICIERS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Francis Lapierre	<p>Monsieur Francis Lapierre; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013 :</p> <p>M. Lapierre soumet trois questions aux soins du conseil :</p> <p>1) M. Lapierre discute de la configuration de la piste cyclable de la rue Saint-Zotique Est. Il exprime l'opinion que l'aménagement de certains tronçons nécessiterait d'être revu pour améliorer la sécurité des usagers. De plus, la chaussée mériterait d'être réparée à plusieurs endroits.</p> <p>2) M. Lapierre fait remarquer qu'il n'y actuellement aucun support à vélo vis-à-vis la mairie d'arrondissement du 5650, rue d'Iberville.</p> <p>3) M. Lapierre se préoccupe de la préservation du parc de logements locatifs dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Il désire savoir si des stratégies sont mises de l'avant pour préserver le parc existant et améliorer l'adéquation de l'offre à la demande.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN SIGNALANT QUE DIFFÉRENTS SCÉNARIOS ONT ÉTÉ ENVISAGÉS, MAIS CEUX-CI N'ONT PAS ÉTÉ RETENUS PUISQU'ILS AURAIENT ENTRAÎNÉ LA MISE À SENS UNIQUE DE LA RUE SAINT-ZOTIQUE EST OU LE RETRAIT D'UN GRAND NOMBRE D'ESPACES DE STATIONNEMENT. UNE VOIE DE CONTOURNEMENT A CEPENDANT ÉTÉ DÉVELOPPÉE SUR LA RUE BÉLANGER VIA LA RUE DE LA ROCHE, DE FAÇON À SÉCURISER LES MOUVEMENTS EN VÉLO.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SE DÉLARE AU FAIT DE CETTE SITUATION.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE LES MOYENS À LA DISPOSITION DE L'ARRONDISSEMENT SE LIMITENT ESSENTIELLEMENT À L'INTERDICTION DE CONVERSION EN COPROPRIÉTÉ DIVISE, UNE RÉGLEMENTATION QUI S'APPLIQUE DANS LES FAITS À UN NOMBRE RESTREINT DE CAS, COMPTE TENU DE LA PROLIFÉRATION DE CONVERSION DE LOGEMENTS LOCATIFS EN COPROPRIÉTÉ INDIVISE. DES DÉMARCHES ONT ÉTÉ AMORCÉES DE CONCERT AVEC LA DÉPUTÉE DE GOUIN EN VUE DE PROPOSER UN ENCADREMENT JURIDIQUE VISANT À BALISER CE PHÉNOMÈNE QUI DÉFAVORISE LE MAINTIEN D'UN PARC LOCATIF. DU POINT DE VUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, IL Y AURAIT PAR AILLEURS LIEU DE CONSIDÉRER L'ÉLABORATION DE MESURES INCITATIVES DESTINÉES À FACILITER LA CRÉATION DE NOUVELLES UNITÉS LOCATIVES.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Johanne Belzile	<p>Madame Johanne Belzile; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013:</p> <p>Mme Belzile est propriétaire de son unité d'habitation et désire procéder à l'installation d'une thermopompe. Elle rencontre cependant des écueils du fait que la réglementation d'urbanisme en vigueur interdit l'installation des équipements afférents en façade avant de l'édifice. Mme Belzile trouve cette situation déplorable.</p>	C. Paquette	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CAROLE PAQUETTE, SOUTIENT QUE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR RÉPOND DE CRITÈRES D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, ELLE CONVIENT NÉANMOINS QUE CELLE-CI NE SOULÈVE PAS L'UNANIMITÉ.</p>
Mme Nadia Bacal-Mainville	<p>Madame Nadia Bacal-Mainville; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013:</p> <p>Mme Bacal-Mainville effectue trois interventions auprès du conseil :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Requête référée; voir « Dossiers ouverts ». 2) Mme Bacal-Mainville désire obtenir des précisions sur un projet de règlement qui vise l'adoption de nouveaux éléments de tarification à l'égard du contrôle animalier (Règlement RCA-86-3). 3) Mme Bacal-Mainville tient à saluer les membres du conseil pour le travail réalisé au cours des quatre années de leur mandat qui s'achève. 	K.S. Langlois	<p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DU GREFFE</p> <p>LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, ME KARL SACHA LANGLOIS, FOURNIT LES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS, EN PRÉCISANT QUE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE ENTRERA SIMULTANÉMENT EN VIGUEUR AVEC L'INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION RELATIVE AU CONTRÔLE ANIMALIER, SOIT LE RÈGLEMENT RCA-98.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 30 septembre 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Agathe Simard	<p>Madame Agathe Simard; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013:</p> <p>Question: « Monsieur le Maire, Mieux que quiconque, vous connaissez l'historique du projet de construction Angus Avenue du Mont-Royal. Suite aux avis favorables du CCU, la construction des bâtiments A, B, G et H des phases I et II du projet a été approuvée par le conseil les 3 et 30 septembre 2013. Enfin! Soupiraient tous les acheteurs... Jusqu'à la diffusion récente à l'émission La Facture (Radio-Canada) d'un reportage relatant « Le calvaire des copropriétaires d'un immeuble à condos mal construit » dans l'arrondissement Anjou. - Comme il semble y avoir un lien de personne entre l'entrepreneur visé dans ce conflit et le président du Groupe AXXCO promoteur du projet Angus Avenue du Mont-Royal; - comme le problème de qualité du projet Angus a été évoqué à plusieurs reprises par le conseil pour répondre aux questions de citoyens concernant les délais d'émission des permis ;</p>	F.W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DRESSE UN HISTORIQUE DU PROJET ET FAIT VALOIR QUE LE REPORTAGE DE RADIO CANADA SUR CE DOSSIER DÉMONTRE LA PERTINENCE DES ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES PAR L'ARRONDISSEMENT. M. CROTEAU S'ENGAGE PAR AILLEURS À PRODUIRE UNE RÉPONSE ÉCRITE AFIN DE FOURNIR L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS REQUIS PAR MME SIMARD.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Agathe Simard (suite)	<p>Madame Agathe Simard; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013:</p> <p>- comme la DAUSE et le CCU ne valident que les aspects architecturaux d'un projet et ceux relatifs à l'urbanisme (dixit un fonctionnaire); - comme la division des permis et inspections exige maintenant le dépôt des plans d'exécution et devis d'ingénieur avant d'émettre les permis (dixit un fonctionnaire); - comme la RBQ ne fait pas d'inspection systématique des chantiers ; - comme il s'agit d'un projet résidentiel important ; considérant ces faits, je vous demande donc, monsieur le Maire : - si vous envisagez une action particulière dans le suivi de la réalisation de ce chantier afin de vous assurer de la qualité que vous recherchez... et que nous espérons; - s'il est possible de mandater nos inspecteurs municipaux à la surveillance de ce chantier afin de s'assurer de la conformité aux plans qu'ils auront approuvés. Merci de votre attention. Agathe Simard »</p>		
M. Robert Pelletier	<p>Monsieur Robert Pelletier; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013:</p> <p>Question: « autorisation que vous allez donner à l'entreprise qui aura a faire la tranchée centrale dans la ruelle entre Rosemont et Beaubien. j apprends que c est au cout de près de 100 mille dollars. explique moi ce projet est venu d une subvention du gouvernement provincial projets spéciale pour îlot de chaleur intense dans Rosemont J'espère que vous prendrez pas l argent autre que dans ce grand projet que vous mentionner il y a près de 3 ans évaluer a 250 mille dollars. sa m intrigue un peux vu que le projet s étirent depuis près de 3 ans après votre conférence de presse sur la rue de Saint-Vallier Merci. »</p>	F.W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONFIRME QUE L'ARRONDISSEMENT DONNERA SUITE AU PROJET DANS LE CADRE DE SES INITIATIVES CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR EN MILIEU URBAIN. M. CROTEAU DONNE L'ASSURANCE QUE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PRÉVUE POUR CE PROJET SERA RESPECTÉE, SANS DÉPASSEMENT DE COÛTS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Rachel Couture	<p>Madame Rachel Couture; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013:</p> <p>Question : «Mesdames, Messieurs, Étant résidente de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie depuis maintenant 13 ans, j'ai été témoin de ses nombreuses transformations, notamment du boom immobilier des dernières années et de ses conséquences néfastes sur l'environnement sonore. C'est pourquoi j'avais accueilli la nouvelle du projet d'interdire l'emploi d'outils et d'équipements mécaniques bruyants le dimanche avec grand soulagement. Au sujet de l'annonce du projet voir notamment les articles de la Rue Masson.com (« Les rénos le dimanche, c'est terminé dans Rosemont », 10 novembre 2011) et de Protégez-vous (« Fin des travaux extérieurs dominicaux à Rosemont? », 17 novembre 2011). L'article de Karim Benessaïeh dans la Presse prétend même que c'est chose faite depuis un an, en date du 14 janvier 2013 : « Ces nouvelles règles, précise-t-il, ne concernent que les secteurs résidentiels. Pour les chantiers de construction, par exemple, de nouveaux règlements interdisant notamment les travaux après 19h et le dimanche sont en place depuis plus d'un an ». Force est de constater que le règlement n'est toujours pas en vigueur puisque les règlements de l'arrondissement permettent toujours des travaux de constructions et de rénovation le dimanche jusqu'à 19h. Pourtant, accorder une journée de tranquillité par semaine est loin d'être excessif pour le bien-être des résidents. Je voudrais donc savoir pourquoi le projet d'interdire les travaux dominicaux bruyants a été mis en veilleuse et connaître les intentions du maire dans ce dossier. Merci par avance de votre réponse, Rachel Couture. »</p>	F.W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE, À LA LUMIÈRE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS, QUE CE SONT LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION QUI SONT INTERDITS LE DIMANCHE EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR DANS L'ARRONDISSEMENT. LES TRAVAUX DE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE SONT CEPENDANT AUTORISÉS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Joanne Gareau	<p>Madame Joanne Gareau; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013:</p> <p>Question: « Aménagement parc hockey 6e Avenue Contexte : Suite au début des travaux, août 2013, plusieurs échanges de textos/téléphones avec M. Gadoury et M. Côté. Rencontre avec M. Gadoury le 13 août. Il m'explique avoir l'acceptabilité sociale. Je demande de voir des documents et lui explique que mes voisins immédiats (et moi) vivant face au parc disent ne pas être au courant de ce projet, ni d'avoir été consultés. Je suis allée à un meeting dans le parc en 2011 mais M. Gadoury n'avait pas parlé d'un parc de hockey. Bref, le lendemain de notre rencontre du 13 août, il m'envoie des documents (2012). Je demande pour les années précédentes, car je n'y vois rien concernant le sujet et plutôt que plusieurs citoyens favorisaient un parcours de santé ce qui servirait à plus de gens et serait moins bruyant. Suite à des courriels adressés à M. Gadoury et M. Côté restés sans réponse le 16 et 26 août et le 6 septembre, j'ai des questions : 1) J'aimerais savoir pourquoi personne n'a répondu à mes courriels malgré avoir accusé réception de ceux-ci (voir courriels en pièces jointes) 2) J'aimerais savoir quand je vais recevoir les documents demandés 3) J'aimerais savoir ce qu'implique le titre du courriel de M. Gadoury daté du 16 août : Plan directeur SOUS EMBARGO 4) J'aimerais savoir ce qui en est de l'aménagement paysager/ mur végétal contre le son tel que m'a expliqué M. Gadoury lors de notre rencontre et recevoir l'information pertinente. Merci, Joanne Gareau. »</p>	M.-A Gadoury	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>Le conseiller d'Étienne-Desmarteau, Marc-André Gadoury, s'enquiert de la question et veillera à lui donner des suites par écrit.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. John Godfrey	<p>Monsieur John Godfrey; conseil d'arrondissement du 30 septembre 2013:</p> <p>Question: En juillet, 2013 j'ai contacté 311 pour savoir de quoi c'était les travaux sur la portion de la 6 e entre Beaubien et St-Zotique fermer unilatéralement voilà presque 2 ans. Quelque jours plus tard, M Francis Côté m'appelle et m'informe que les travaux sont reliaer a l'installation d'un terrain de hockey balle et que les résidents aux alentours avais été consulté, et ont donné leur appuis au projet. Je lui ai dits que le nouveau terrain est installé à moins de 100 pieds devant chez moi et que personne ne ma consulter pour avoir mon opinion sur un tel projet. En guise d'information je lui ai demandé de m'envoyer les documents résultant de la consultation et les gens consulté. Monsieur Côté m'a répondu qu'il va en parler avec monsieur Marc-André Gadoury des son retour de vacances, et que l'un d'eux va me re-contacter. Un message téléphonique laisser pour Monsieur Côté an mois d'août dernier n'a pas eu de suivis de sa part. Par contre Il a répondu a un courriel que je lui ai fait parvenir le 11 septembre qui en substance disait que « mes communication faite au cour de l'été avaient été transmissent à Monsieur Gadoury à son retour des vacances, et qu'il (monsieur Côté) lui fera un petit rappel amical. À ce jour je n'ai toujours reçu aucune communication de personne. Alors, je pose les questions suivantes à cette assemblé via ce forum électronique; 1. Quand vais-je recevoir les documents de consultation qui ont amené à la réalisation du projet? 2. Pourquoi en tant que résident du secteur je n'ai pas été consulté sur ce projet ni à ce qu'il me semble les résidents vivant directement devant cette nouvelle installation? 3. Pourquoi messieurs Côté et Gadoury ignore t'il mes demandent et ne donne pas de suivis à mes communications ou encore me donnent des réponses visant à étirer les délais? »</p>	M.-A Gadoury	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>Le conseiller d'Étienne-Desmarteau, Marc-André Gadoury, s'enquiert de la question et veillera à lui donner des suites par écrit.</p>